

Règlement REACH

Conseils REACH/CLP pour les utilisateurs de produits chimiques

ECHA-19-B-06-FR

Le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) concerne l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces produits. L'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux produits chimiques. REACH appuie et complète d'autres dispositions législatives de l'UE qui s'appliquent également aux utilisateurs de produits chimiques, notamment en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Cette page explique ses conséquences pour les utilisateurs de produits chimiques sur le lieu de travail.

Qu'est-ce que cela signifie pour une entreprise qui utilise des produits chimiques?

Les principaux éléments de REACH sont présentés ci-dessous, de même que leurs implications pour une entreprise qui utilise des produits chimiques.

Enregistrement	Les entreprises qui fabriquent ou importent plus d'une tonne d'une substance par an dans l'EEE doivent s'enregistrer auprès de l'ECHA.	<ul style="list-style-type: none"> • Il se peut que vous deviez vous enregistrer si vous fabriquez ou importez directement. • Si vous importez des mélanges, vérifiez si l'un des composants doit être enregistré.
Évaluation, autorisation et restriction	REACH prévoit divers mécanismes pour identifier les produits chimiques préoccupants et gérer les risques que posent ces produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifiez si les produits chimiques que vous utilisez sont soumis à restriction, requièrent une autorisation ou font l'objet d'une classification harmonisée. • Cherchez à remplacer les produits chimiques préoccupants lorsque c'est possible.
Informations au sein de la chaîne d'approvisionnement	Lorsqu'une substance est dangereuse, les déclarants préparent une évaluation de la sécurité chimique pour toutes les utilisations de cette substance. Des informations pertinentes pour protéger la santé humaine et l'environnement sont fournies dans la fiche de données de sécurité et les scénarios d'exposition.	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous recevez des fiches de données de sécurité et des scénarios d'exposition, vérifiez que vous mettez en œuvre les mesures recommandées. • Si vous fournissez des substances ou des mélanges dangereux, communiquez aux utilisateurs les informations leur permettant de les employer en toute sécurité. • Si vous disposez de nouvelles informations sur les dangers ou les mesures de gestion des risques pour une substance, communiquez-les à votre fournisseur.

Où puis-je trouver plus d'informations... sur le règlement REACH?



Cliquez sur les marques pour chercher du contenu pertinent sur l'utilisateur en aval.

Marqué comme:

Utilisateur en aval

La mise en œuvre des règlements REACH et CLP est gérée par l'ECHA, l'Agence européenne des produits chimiques.

<https://www.echa.europa.eu/fr/regulations/reach/understanding-reach> pour un aperçu du règlement REACH et des liens utiles.

Responsabilités des DU sous REACH:

<https://echa.europa.eu/fr/regulations/reach/downstream-users/about-downstream-users/downstream-user-roles-and-obligations>

Les pages web contenant des informations destinées spécifiquement aux utilisateurs en aval ont été marquées en conséquence. Cliquez sur la marque pour récupérer la liste des contenus pertinents.